



Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario

Proposition d'amendement du règlement de redevances d'aménagement scolaires - ville d'Ottawa

AVIS DE CHANGEMENT DE DATE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

PRENEZ NOTE que le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) propose de modifier le règlement de redevances d'aménagement scolaires (RAS) en vertu du Règl. de l'Ont. 55/19 publié le 29 mars 2019. La proposition d'amendement du règlement 01-2019-RAS-OTTAWA adopté le 26 mars 2019 et imposé le 1^{er} avril 2019 sera considérée au cours de la réunion publique du CEPEO dont la date a été modifiée au :

> **lundi 27 mai 2019 à 19h**, plutôt que le mardi 28 mai 2019.

Le règlement adopté continuera d'avoir une durée de cinq (5) ans à moins d'être abrogé ou révoqué plus tôt. La proposition d'amendement du règlement augmentera le taux sur les développements résidentiels et non résidentiels, comme indiqué ci-dessous. Le changement est dû à la promulgation du Règl. 55/19 qui permet des augmentations annuelles des taux des RAS pour les conseils scolaires qualifiés.

| Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario CEPEO | Taux en vigueurs du Règlement | Année 1 Taux proposés | Année 2 Taux proposés | Année 3 Taux proposés | Année 4 Taux proposés | Année 5 Taux proposés |
|--|---|---|--|--|--|--|
| 2445, boul. St Laurent, Ottawa, ON K1G 6C3 https://cepeo.on.ca | 1 ^{er} avril 2019 au 1 ^{er} juin 2019 | 1 ^{er} juin 2019 au 31 mars 2020 | 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 | 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 | 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 | 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 |
| Taux des RAS résidentielles par unité de logement | 423 \$ | 723 \$ | 784 \$ | 784 \$ | 784 \$ | 784 \$ |
| Taux des RAS non-résidentielles par pied carré de SPHOB (Surface de plancher hors œuvre brute) | 0,22 \$ | 0,23 \$ | 0,24 \$ | 0,25 \$ | 0,27 \$ | 0,28 \$ |
| Contact: M. Pierre Tétrault, Gestionnaire sénior de la planification, (613) 742-8960, poste 2100 pierre.tetrault@cepeo.on.ca | | | | | | |

Des redevances d'aménagement scolaires s'appliquent à tous les terrains qui seront aménagés et réaménagés de la ville d'Ottawa, à l'exception des types d'aménagements expressément exemptés par chaque conseil scolaire dans leurs règlements respectifs. Par conséquent, une carte indiquant l'emplacement des terrains touchés par les règlements n'est pas fournie dans le présent avis.

Un exemplaire de chaque proposition d'amendement de règlement, l'étude préliminaire des RAS 2019 préparée en lien avec le règlement adopté, ainsi que des informations concernant la proposition d'amendement, sont disponibles pour examen au bureau du CEPEO (adresse indiquée ci-dessus), pendant les heures régulières de bureau entre 8h30 et 16h30, du lundi au vendredi, ainsi que sur le site Web du CEPEO mentionné ci-dessus.

Un conseil scolaire n'est pas tenu de donner dans le futur un avis d'amendement du règlement administratif à une personne ou à un organisme autre que certains greffiers de municipalités ou secrétaires de conseils scolaires, à moins que cette personne ou cet organisme en fasse la demande écrite au secrétaire du conseil pour obtenir un avis de toute modification du règlement des RAS en lui fournissant une adresse de retour. Le CEPEO apprécierait de recevoir toutes les soumissions écrites sur les demandes de proposition d'amendement de règlements avant la réunion, afin qu'elles puissent être distribuées aux membres du Conseil lors de la préparation de l'ordre du jour avant la réunion. Si une personne souhaite s'adresser au Conseil lors de la réunion, elle est priée d'en informer le Conseil à l'avance. Toutes les soumissions reçues par écrit et les opinions exprimées lors de la réunion seront examinées avant que le CEPEO ne décide d'amender son règlement. Enfin, toute question concernant le règlement du CEPEO ou son application peut être adressée au personnel du CEPEO indiqué dans le tableau ci-dessus.

Edith Dumont, Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière, Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Fait dans la ville d'Ottawa, Ontario, le 8^e jour de mai 2019